

PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-LAMBERT-DE-LAUZON

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 1<sup>er</sup> juin 2020 à 20 h, par voie de visioconférence.

Sont présents à cette visioconférence pour s'être identifiés individuellement :

M. Olivier Dumais, maire  
M. Germain Couture, conseiller au siège n° 1  
M. Renaud Labonté, conseiller au siège n° 2  
M. Dave Bolduc, conseiller au siège n° 3  
Mme Geneviève Cliche, conseillère au siège n° 4  
Mme Caroline Fournier, conseillère au siège n° 5  
Mme Anick Campeau, conseillère au siège n° 6

L'assemblée formant QUORUM sous la présidence de monsieur Olivier Dumais, maire.

Assiste également à la séance par voie de visioconférence monsieur Éric Boisvert, directeur général et secrétaire-trésorier.

**Point n° 2**

**Tenue de la séance à huis clos par voie de visioconférence**

**ATTENDU QUE** l'arrêté 2020-029 de la ministre de Santé et des Services sociaux autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication;

**ATTENDU QUE** conformément à l'arrêté 2020-029, la présente séance sera accessible au public par voie de visioconférence et que son enregistrement sera disponible au public dans les jours suivant sa tenue;

**ATTENDU QU'**il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par voie de visioconférence;

**EN CONSÉQUENCE,**

Sur la proposition de madame Caroline Fournier  
Appuyée par monsieur Dave Bolduc  
Il est résolu

92-20

D'accepter que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par voie de visioconférence.

Adoptée à l'unanimité  
des conseillers présents

**Point n° 3**

**Présentation du rapport du maire sur les faits saillants relatifs au rapport financier et dépôt du rapport du vérificateur externe pour l'exercice financier 2019**

**ATTENDU QUE** la présentation du rapport financier de l'exercice financier 2019 est accessible au public par voie de visioconférence et qu'un enregistrement sera disponible au public dans les jours suivant sa tenue;

**ATTENDU** la présentation effectuée par le maire de son rapport des faits saillants relatifs au rapport financier et au rapport de la vérification externe de l'année 2019;

**EN CONSÉQUENCE,**

Sur la proposition de monsieur Renaud Labonté  
Appuyée par madame Anick Campeau  
Il est résolu

**93-20**

D'accepter le dépôt du rapport du vérificateur externe transmis par la firme Blanchette Vachon, s.e.n.c.r.l. ainsi que le rapport financier consolidé pour l'exercice financier 2019.

Adoptée à l'unanimité  
des conseillers présents

**Point n° 4**

**Adoption de l'ordre du jour**

Sur la proposition de madame Geneviève Cliche  
Appuyée par monsieur Germain Couture  
Il est résolu

**94-20**

D'adopter l'ordre du jour du 1<sup>er</sup> juin 2020 tel qu'il est déposé.

L'ordre du jour est le suivant :

1. Ouverture de séance;
2. Tenue de la séance à huis clos par voie de visioconférence;
3. Présentation du rapport du maire sur les faits saillants relatifs au rapport financier et dépôt du rapport du vérificateur externe pour l'exercice financier 2019;
4. Adoption de l'ordre du jour;
5. Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du mois de mai 2020;
6. Autorisation du paiement des comptes;
7. Modifications relatives à l'organisation du camp de jour de l'été 2020;
8. Approbation de dépenses relatives à l'élaboration de plans et devis pour des travaux de voirie sur les rues des Érables, du Pont, Bellevue et confirmation de la fin du projet;
9. Approbation de dépenses relatives au remplacement et à la réfection de ponceaux sur les rues des Érables, du Pont, Bellevue et confirmation de fin de projet;
10. Modification de la programmation révisée de travaux dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ);
11. Nomination de rues au sein du Domaine des Oiseaux;
12. Modification à la résolution d'engagement pour le projet de la phase 2 du Petit Domicile St-Lambert inc.;
13. Octroi de mandats dans le cadre du projet de réaménagement du parc du Faubourg;
14. Octroi d'un mandat de services hydrogéologiques pour la délimitation d'aires de protection;
15. Autorisation de dépense pour la réalisation d'un mandat de services professionnels visant la réalisation de plans et devis pour le remplacement d'un ponceau de la route de St-Jean;
16. Autorisation de la directive de changement #1 du contrat de remplacement des luminaires du terrain de baseball;
17. Demande de modification au contrat de déneigement;
18. Octroi du contrat de lignage des routes municipales;
19. Demande au ministère des Transports du Québec pour la réfection d'un tronçon de la rue du Pont;
20. Demande au ministère des Transports du Québec pour la réalisation de travaux communs dans le cadre de l'éventuelle réfection d'un tronçon de la rue du Pont;
21. Remplacement des pompes aux puits Freeman et Bussières;
22. Autorisation de dépense pour des travaux d'aménagement au stationnement du parc du Détroit de la Chaudière;
23. Octroi d'un mandat relatif à la conversion de l'éclairage de rue au DEL
24. Acquisition du module d'auto-inspection des résidences du logiciel Première Ligne pour le Service de la sécurité incendie;

25. Renouvellement d'entente de services aux sinistrés avec la Société canadienne de la Croix-Rouge;
26. Points divers;
27. Période de questions;
28. Levée de la séance.

Adoptée à l'unanimité  
des conseillers présents

**Point n° 5**

**Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du mois de mai 2020**

95-20

Sur la proposition de madame Anick Campeau  
Appuyée par monsieur Renaud Labonté  
Il est résolu

D'approuver le procès-verbal du mois de mai 2020, tel qu'il a été rédigé.

Adoptée à l'unanimité  
des conseillers présents

**Point n° 6**

**Autorisation de paiement des comptes**

96-20

Sur la proposition de monsieur Dave Bolduc  
Appuyée par monsieur Germain Couture  
Il est résolu

D'autoriser la liste des comptes à payer du mois de mai 2020 totalisant 171 331,16 \$ telle que soumise par la directrice adjointe des finances et de l'administration.

Adoptée à l'unanimité  
des conseillers présents

**Point n° 7**

**Modifications relatives à l'organisation du camp de jour de l'été 2020**

**ATTENDU QUE** le gouvernement du Québec a autorisé la tenue du camp de jour dans le cadre de son plan de déconfinement progressif en lien avec la pandémie de la COVID-19;

**ATTENDU QUE** cette autorisation est basée sur de nombreuses directives à l'égard de l'organisation du camp de jour;

**ATTENDU QUE** les directives du gouvernement et de la santé publique entraînent de nombreuses contraintes auxquelles nous devons nous adapter;

**ATTENDU QUE** la mise en œuvre de ces diverses mesures nécessite d'apporter des modifications importantes aux opérations habituelles du camp de jour ainsi qu'aux orientations sur lesquelles étaient basées le processus d'inscription de cette année;

**ATTENDU QUE** de nouveaux aménagements et plusieurs politiques de gestion sont requis afin de pallier cette réalité;

**EN CONSÉQUENCE,**

97-20

Sur la proposition de monsieur Dave Bolduc  
Appuyée par monsieur Germain Couture  
Il est résolu

De modifier les heures d'opération du camp de jour afin de les établir de 7 h 30 à 16 h 30 du lundi au jeudi et de 7 h 30 à 13 h le vendredi.

Adoptée à l'unanimité  
des conseillers présents

**Point n° 8**

**Approbation de dépenses relatives à l'élaboration de plans et devis sur les rues des Érables, du Pont, Bellevue et confirmation de la fin du projet**

98-20

Sur la proposition de madame Geneviève Cliche  
Appuyée par monsieur Renaud Labonté  
Il est résolu

D'approuver les dépenses totalisant 38 916,37 \$ pour l'élaboration de plans et devis relatifs à des travaux de voirie sur les rues des Érables, du Pont et Bellevue, ayant fait l'objet de l'entente numéro 478 conclue entre le ministère des Transports et la Municipalité dans le cadre du programme « Réhabilitation du réseau routier local, volet Redressement des infrastructures routières locales » et de confirmer, par la présente résolution, la fin du projet.

Adoptée à l'unanimité  
des conseillers présents

**Point n° 9**

**Approbation de dépenses relatives au remplacement et réfection de ponceaux sur les rues des Érables, du Pont, Bellevue et confirmation de la fin du projet**

99-20

Sur la proposition de madame Caroline Fournier  
Appuyée par monsieur Dave Bolduc  
Il est résolu

D'approuver les dépenses totalisant 1 993 238,55 \$ pour l'exécution de travaux de voirie sur les rues des Érables, du Pont et Bellevue, ayant fait l'objet de l'entente numéro 479 conclue entre le ministère des Transports et la Municipalité dans le cadre du programme « Réhabilitation du réseau routier local, volet Redressement des infrastructures routières locales » et de confirmer, par la présente résolution, la fin du projet.

Adoptée à l'unanimité  
des conseillers présents

**Point n° 10**

**Modification de la programmation révisée de travaux dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ)**

**ATTENDU QUE** la Municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018;

**ATTENDU QUE** la Municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

**EN CONSÉQUENCE,**

100-20

Sur la proposition de madame Anick Campeau  
Appuyée par madame Geneviève Cliche  
Il est résolu

De s'engager à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

De s'engager à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le

décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;

D'approuver le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

De s'engager à atteindre le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme (2014 à 2018 inclusivement);

D'informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution;

D'attester par la présente résolution que la programmation de travaux ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques.

Adoptée à l'unanimité  
des conseillers présents

#### **Point n° 11**

##### **Nomination de rues au sein du Domaine des Oiseaux**

**ATTENDU QUE** dans le cadre du projet de développement domiciliaire *Domaine des Oiseaux inc.*, deux nouvelles rues seront ouvertes lors de leurs cessions à la Municipalité;

**ATTENDU QU'**il y a lieu de à la nomination de ces futures rues;

**ATTENDU QUE** ce secteur de la municipalité est caractérisé par des noms de rues portant le nom d'espèce d'oiseaux;

**ATTENDU QUE** le comité consultatif d'urbanisme ainsi que les promoteurs ont soumis des propositions visant la dénomination des nouvelles rues;

##### **EN CONSÉQUENCE,**

Sur la proposition de monsieur Dave Bolduc  
Appuyée par monsieur Germain Couture  
Il est résolu

**101-20**

De nommer la future rue située sur le lot 6 366 718 reliant le chemin Iberville à la rue des Orioles, rue des Sittelles;

De nommer la future rue située sur le lot 6 366 718 perpendiculaire à la rue des Sittelles, rue des Pics.

Adoptée à l'unanimité  
des conseillers présents

#### **Point n° 12**

##### **Modification à la résolution d'engagement pour le projet de la phase 2 du Petit Domicile St-Lambert inc.**

**ATTENDU QUE** la Municipalité s'est déjà engagée à participer au Programme par le biais de la résolution numéro 86-19, mais que les modalités de ce programme ont changé depuis;

**ATTENDU QUE** la Municipalité souhaite toujours adhérer au programme *Rénovation Québec* dans le cadre de la réalisation du projet d'agrandissement de l'organisme Le Petit Domicile de Saint-Lambert inc.;

**ATTENDU QUE** dans le cadre de ce projet, il est nécessaire de prévoir l'admissibilité d'une portion des logements au programme *Supplément au loyer*;

**ATTENDU QUE** le règlement de sélection du Petit Domicile Saint-Lambert-de-Lauzon sera modifié afin de respecter les objectifs de mixité sociale visés par la construction d'une deuxième phase du projet;

**EN CONSÉQUENCE,**

Sur la proposition de monsieur Renaud Labonté  
Appuyée par madame Anick Campeau  
Il est résolu

102-20

De participer au programme *Supplément au loyer* pour le projet d'agrandissement de l'organisme Le Petit Domicile de Saint-Lambert inc. en acceptant de s'engager dans une proportion de 10 % des coûts, pendant minimalement les cinq (5) premières années, et ce, pour une proportion de 50 % à 80 % des unités de logements prévues au projet et jusqu'à concurrence du nombre d'unités maximal prévu à l'intérieur de la convention d'exploitation dans le cadre du programme *Accès-Logis*.

Adoptée à l'unanimité  
des conseillers présents

**Point n° 13**

**Octroi de mandats dans le cadre du projet de réaménagement du parc du Faubourg**

---

**ATTENDU** le plan concept d'aménagement du parc du Faubourg réalisé par la firme Terralpha inc. et déposé le 3 février 2020;

**ATTENDU QU'**afin de planifier la réalisation du concept présenté dans le plan d'aménagement il y a lieu d'octroyer divers mandats relatifs à la réhabilitation du puits existant, à l'analyse de la qualité de l'eau ainsi qu'à l'analyse des sols;

**ATTENDU QUE** la Municipalité a procédé à diverses demandes de prix afin d'obtenir des offres de services relativement à des mandats;

**EN CONSÉQUENCE,**

Sur la proposition de madame Geneviève Cliche  
Appuyée par monsieur Renaud Labonté  
Il est résolu

103-20

D'autoriser l'octroi de ces mandats ainsi qu'une dépense nette évaluée à 19 015,15 \$ prise à même le règlement d'emprunt numéro 822-20.

Adoptée à l'unanimité  
des conseillers présents

**Point n° 14**

**Octroi d'un mandat de services hydrogéologiques pour la délimitation des aires de protection**

---

**ATTENDU QUE** la Municipalité compte réaliser des travaux de raccordement du puits Coulombe au réseau d'aqueduc municipal;

**ATTENDU QUE** ce projet a été approuvé dans le cadre du Programme d'infrastructures municipales d'eau (PRIMEAU);

**ATTENDU QU'**un mandat de services hydrogéologiques fut confié à la firme Groupe Akifer inc. afin de procéder à l'étude de vulnérabilité des sources d'eau potable de la municipalité;

**ATTENDU QU'**en vue de délimiter les aires de protection du puits Coulombe, des travaux complémentaires sont nécessaires;

**ATTENDU** l'offre de services déposée par la firme d'ingénierie Groupe Akifer inc. en date du 20 mai 2020;

**EN CONSÉQUENCE,**

Sur la proposition de madame Caroline Fournier  
Appuyée par monsieur Dave Bolduc  
Il est résolu

104-20

D'octroyer le mandat relatif à la réalisation de l'étude de vulnérabilité du puits Coulombe à la firme Groupe Akifer inc. conformément à l'offre de services du 20 mai 2020 prévoyant un coût forfaitaire de 5 120 \$, plus les taxes applicables;

D'autoriser une dépense nette évaluée à 5 386,50 \$, prise à même l'excédent accumulé non affecté.

Adoptée à l'unanimité  
des conseillers présents

**Point n° 15**

**Autorisation de dépense pour la réalisation d'un mandat de services professionnels visant la réalisation de plans et devis pour le remplacement d'un ponceau de la route St-Jean**

---

**ATTENDU QU'**un ponceau de la route St-Jean présente des signes de dégradation et qu'il y a lieu de planifier son remplacement;

**ATTENDU QUE** ces travaux pourraient être admissibles à une aide financière dans le cadre de la réfection de la route St-Jean;

**EN CONSÉQUENCE,**

Sur la proposition de monsieur Germain Couture  
Appuyée par madame Caroline Fournier  
Il est résolu

105-20

D'autoriser l'octroi d'un mandat pour la réalisation de plans et devis en vue du remplacement d'un ponceau de la route St-Jean et d'autoriser à cette fin une dépense nette évaluée à 15 000 \$, prise à même l'excédent accumulé non affecté.

Adoptée à l'unanimité  
des conseillers présents

**Point n° 16**

**Autorisation de la directive de changement #1 du contrat de remplacement des luminaires du terrain de baseball**

---

**ATTENDU QUE** la Municipalité a adjugé un contrat pour effectuer le remplacement de l'éclairage du terrain de baseball Alexis-Blanchet par le biais de la résolution numéro 11-20;

**ATTENDU QU'**afin d'intégrer ces nouveaux luminaires aux nouveaux aménagements de protection, il est nécessaire de prévoir les travaux supplémentaires nécessaires à cette fin;

**ATTENDU** la proposition de prix déposée par Arthur Roussel inc. en date du 13 mai 2020;

**EN CONSÉQUENCE,**

**106-20**

Sur la proposition de madame Anick Campeau  
Appuyée par madame Geneviève Cliche  
Il est résolu

D'autoriser la directive de changement numéro 1 soumise par Arthur Roussel inc. le 13 mai 2020;

D'autoriser une dépense nette évaluée à 16 428,90 \$ prise à même le règlement d'emprunt numéro 819-20.

Adoptée à l'unanimité  
des conseillers présents

**Point n° 17**

**Demande de modification au contrat de déneigement**

**ATTENDU QUE** Entreprises Abel et fils inc. a présenté une demande de modification du contrat de déneigement SLDL-201705;

**ATTENDU QUE** cette demande est justifiée par les conditions d'exécution des trois dernières années qui diffèrent de celles appréhendées lors du processus d'appel d'offres;

**ATTENDU QUE** l'entreprise a démontré être en mesure d'offrir un service satisfaisant les conditions du contrat en vigueur, mais que des modifications sont nécessaires afin d'en assurer la pérennité;

**EN CONSÉQUENCE,**

**107-20**

Sur la proposition de madame Geneviève Cliche  
Appuyée par monsieur Renaud Labonté  
Il est résolu

D'autoriser l'entente de modification au contrat de déneigement intervenue entre la Municipalité et Entreprises Abel et fils inc. et d'autoriser le maire et le directeur général et secrétaire-trésorier à signer cette entente;

D'autoriser à cette fin le paiement des sommes prévues pour la saison 2019-2020 à même l'excédent accumulé non affecté;

D'autoriser à cette fin le paiement des sommes prévues pour les saisons 2020-2021 et 2021-2022 à même le budget des opérations des années 2021 et 2022.

Adoptée à l'unanimité  
des conseillers présents

**Point n° 18**

**Octroi du contrat de lignage des routes municipales**

**ATTENDU QUE** dans le cadre des opérations d'entretien du réseau routier local, il y a lieu de procéder au marquage de lignes sur diverses rues de la municipalité;

**ATTENDU** l'offre de prix en date du 19 mai 2020 déposée par Durand Marquage et Ass. inc.;

**EN CONSÉQUENCE,**

**108-20** Sur la proposition madame Anick Campeau  
Appuyée par madame Geneviève Cliche  
Il est résolu

D'accorder le contrat de lignage de rues à Durand Marquage et Ass. inc. pour la somme de 0,18 \$ le mètre linéaire, excluant les taxes conformément à l'offre de services du 19 mai 2020;

D'autoriser une dépense n'excédant pas 25 000 \$, incluant les taxes applicables, prise à même le budget des opérations.

Adoptée à l'unanimité  
des conseillers présents

**Point n° 19**

**Demande au ministère des Transports du Québec pour la réfection d'un tronçon de la rue du Pont**

**ATTENDU QUE** la Municipalité a obtenu une pétition de résidents et commerçants du tronçon de la rue du Pont situé entre la rue Bellevue et la rue Saint-Aimé;

**ATTENDU QUE** par cette pétition, les résidents déplorent l'état de la chaussée et réclament une réfection de celle-ci;

**ATTENDU QUE** la Municipalité considère également que ce tronçon devrait faire l'objet d'une réfection majeure;

**EN CONSÉQUENCE,**

**109-20** Sur la proposition monsieur Renaud Labonté  
Appuyée par monsieur Dave Bolduc  
Il est résolu

De transmettre au ministère des Transports la pétition soumise à la Municipalité demandant la réfection du tronçon de la rue du Pont situé entre la rue Bellevue et la rue Saint-Aimé;

D'appuyer la demande des citoyens du secteur afin de procéder à la réfection de ce tronçon.

Adoptée à l'unanimité  
des conseillers présents

**Point n° 20**

**Demande au ministère des Transports du Québec pour la réalisation de travaux communs dans le cadre de l'éventuelle réfection d'un tronçon de la rue du Pont**

**ATTENDU QUE** des travaux pourraient être réalisés sur le tronçon de la rue du Pont situé entre la rue Bellevue et la rue Saint-Aimé;

**ATTENDU QUE** la Municipalité souhaiterait profiter de la réalisation de travaux de réfection du tronçon situé entre la rue Bellevue et le parc Alexis-Blanchet afin d'améliorer la sécurité et la convivialité du secteur, notamment par la réalisation d'aménagement pour les piétons et les cyclistes;

**EN CONSÉQUENCE,**

**110-20** Sur la proposition madame Geneviève Cliche  
Appuyée par madame Caroline Fournier  
Il est résolu

De demander au ministère des Transports du Québec de communiquer avec la Municipalité dans le cadre de la planification de travaux de réfection du tronçon de la rue du Pont situé entre la rue Bellevue et la rue Saint-Aimé afin d'évaluer la réalisation de travaux communs d'amélioration de la sécurité piétonne et cycliste à destination du parc Alexis-Blanchet.

Adoptée à l'unanimité  
des conseillers présents

**Point n° 21**

**Remplacement des pompes aux puits Freeman et Bussières**

**ATTENDU QUE** les pompes des puits d'approvisionnement l'aqueduc municipal au puits Freeman et Bussières sont âgées d'une dizaine d'années;

**ATTENDU QU'**elles présentent des signes de vieillissement et que leur performance s'en trouve altérée;

**ATTENDU QUE** les fortes consommations d'eau potable actuelle et la pénurie vécue accentuent la pression sur les équipements en place;

**ATTENDU QU'**une soumission a été déposée par l'entreprise Pompes et filtration de Thetford inc. en date du 20 mai 2020;

**EN CONSÉQUENCE,**

Sur la proposition de monsieur Germain Couture  
Appuyée par madame Caroline Fournier  
Il est résolu

111-20

D'octroyer le contrat de remplacement des pompes aux puits Freeman et Bussières à l'entreprise Pompes et filtration de Thetford inc. pour 25 770 \$, taxes non incluses, conformément à l'offre de service soumise le 20 mai 2020;

D'autoriser une dépense nette évaluée à 27 050,50 \$, prise à même le règlement d'emprunt numéro 819-20.

Adoptée à l'unanimité  
des conseillers présents

**Point n° 22**

**Autorisation de dépense pour des travaux d'aménagement au stationnement du parc du Déroit de la Chaudière**

**ATTENDU QUE** le parc du Déroit de la Chaudière constitue un joyau de notre municipalité et que la Municipalité désire en améliorer l'accessibilité;

**ATTENDU QUE** des travaux d'aménagement d'un stationnement et d'un kiosque d'accueil ont été réalisés dans le cadre de l'implantation de la route touristique de la Beauce;

**ATTENQU QU'**il y a lieu d'autoriser une dépense afin de réaliser l'aménagement final du stationnement et du kiosque touristique;

**EN CONSÉQUENCE,**

Sur la proposition de monsieur Renaud Labonté  
Appuyée par madame Anick Campeau  
Il est résolu

112-20

D'autoriser une dépense nette évaluée à 31 500 \$, prise à même le fonds de roulement remboursable en dix versements annuels égaux et consécutifs pour la

réalisation des travaux d'aménagement final du stationnement et du kiosque touristique du parc du Déroit de la Chaudière.

Adoptée à l'unanimité  
des conseillers présents

**Point n° 23**

**Octroi d'un mandat relatif à la conversion de l'éclairage de rue au DEL**

**ATTENDU QUE** l'article 14.7.1 du *Code municipal du Québec* prévoit qu'une municipalité peut conclure avec la Fédération québécoise des municipalités (ci-après « FQM ») une entente ayant pour but l'achat de matériel ou de matériaux, l'exécution de travaux ou l'octroi d'un contrat d'assurance ou de fourniture de services par la FQM au nom de la Municipalité;

**ATTENDU QUE** la FQM a lancé un appel d'offres pour l'octroi d'un contrat de fourniture de luminaires de rues au DEL incluant l'installation et les services écoénergétiques et de conception (ci-après l'« Appel d'offres ») au bénéfice des municipalités qui désiraient participer à l'achat regroupé en découlant;

**ATTENDU QU'**Énergère inc. a déposé la soumission ayant obtenu le pointage le plus élevé et s'est vue adjudger un contrat conforme aux termes et conditions de l'Appel d'offres de la FQM;

**ATTENDU QUE** la Municipalité a adhéré au programme d'achat regroupé découlant de l'Appel d'offres, puisqu'elle a conclu une entente à cette fin avec la FQM en date du 31 mai 2019 (ci-après l'« Entente »);

**ATTENDU QUE** la Municipalité a reçu d'Énergère inc., conformément aux termes de l'Appel d'offres, une étude d'opportunité qui a été raffinée et confirmée par une étude de faisabilité datée du 6 mai 2020 décrivant les travaux de conversion des luminaires de rues au DEL ainsi que leurs coûts n'excédant pas les prix proposés à la soumission déposée par Énergère inc. tout en établissant la période de récupération de l'investissement (l'« Étude de faisabilité »);

**ATTENDU QUE** l'Étude de faisabilité fait également mention de mesures « hors bordereau » s'ajoutant au prix unitaire maximum soumis par Énergère inc. dans le cadre de l'Appel d'offres;

**ATTENDU QUE** les frais découlant des mesures « hors bordereau » doivent être engagés pour des prestations ou biens supplémentaires devant être fournis pour assurer l'efficacité des travaux de conversion et sont afférentes à des conditions propres à la Municipalité;

**ATTENDU QUE** l'ensemble de ces mesures « hors bordereau » constituent des accessoires aux prestations devant être rendues par Énergère inc. dans le cadre de l'Appel d'offres et n'en changent pas la nature et doivent, par conséquent, être considérées comme une modification au contrat en vertu de l'article 6.09 de l'Appel d'offres et de l'article 938.0.4 du *Code municipal du Québec*;

**ATTENDU QUE** la Municipalité est satisfaite des conclusions de l'Étude de faisabilité et accepte d'octroyer et de payer à Énergère inc. les mesures « hors bordereau » prévues ci-après en tant que modification au contrat;

**ATTENDU QUE** la Municipalité désire effectuer les travaux de conversion de luminaires de rues au DEL et ainsi contracter avec Énergère inc. à cette fin, tel que le prévoit l'Entente;

**ATTENDU QUE** la Municipalité autorise la réalisation des travaux de conversion de luminaires de rues au DEL visés par l'Étude de faisabilité;

**EN CONSÉQUENCE,**

Sur la proposition de madame Caroline Fournier  
Appuyée par monsieur Dave Bolduc  
Il est résolu

113-20

**QUE** le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

D'autoriser la réalisation des travaux de construction découlant de l'Étude de faisabilité;

D'octroyer un contrat à Énergère inc. afin que soient réalisés les travaux de conversion de luminaires de rues au DEL et les services connexes prévus à l'Appel d'offres et à l'Étude de faisabilité reçue par la Municipalité ;

D'approuver la réalisation et le paiement des prestations supplémentaires ci-après énoncées et devant être traitées à titre de mesure « hors bordereau » :

- Remplacement de 18 fusibles, au montant de 298,80 \$, étant entendu que ces données sont estimées et que la Municipalité établira le montant payable en fonction du nombre réel de fusibles remplacés,
- Remplacement de 75 porte-fusibles simples (incluant fusibles), au montant de 3 984,00 \$, étant entendu que ces données sont estimées et que la Municipalité établira le montant payable en fonction du nombre réel de porte-fusibles simples remplacés,
- Remplacement de 18 câblages (poteau de bois), au montant de 747 \$, étant entendu que ces données sont estimées et que la Municipalité établira le montant payable en fonction du nombre réel de câblages remplacés,
- Remplacement de 2 câblages (poteau de métal ou béton), au montant de 182,58 \$, étant entendu que ces données sont estimées et que la Municipalité établira le montant payable en fonction du nombre réel de câblages remplacés,
- 2 mises à la terre – poteau béton ou métallique (MALT) au montant de 166,00 \$, étant entendu que ces données sont estimées et que la Municipalité établira le montant payable en fonction du nombre réel de mises à la terre installées ou remplacées,
- Signalisation (véhicule escorte + 2 signaleurs), au montant de 3 983,76 \$,
- Intervention d'Hydro-Québec pour 75 porte-fusibles, au montant de 11 250,00 \$, étant entendu que chacune des interventions est estimée à 150 \$ et que la Municipalité établira le montant payable en fonction des coûts réellement engagés relativement à ces interventions;

D'exclure la fourniture et l'installation de plaquettes d'identifications des services complémentaires au contrat;

D'autoriser le directeur du service des travaux publics, M. Steve Veilleux, à signer pour et au nom de la Municipalité, un contrat avec Énergère inc. en utilisant le modèle prévu à l'Annexe 4 de l'Appel d'offres, sous réserve d'adaptations, et tout addenda concernant la réalisation des mesures « hors bordereau » prévues à la présente résolution et qu'ils soient autorisés à accomplir toute formalité découlant de l'Appel d'offres ou de ce contrat, tel que modifié par addenda, le cas échéant;

D'autoriser le une dépense de 137 728,85 \$, plus les taxes applicables, découlant du contrat, tel que modifié, conclu avec Énergère inc.;

D'autoriser à cette fin une dépense nette évaluée à 144 615,29 \$ prise à même le fonds de roulement remboursable en cinq versements annuels égaux et consécutifs.

Adoptée à l'unanimité  
des conseillers présents

**Point n° 24**

**Acquisition du module d'auto-inspection des résidences du logiciel Première Ligne pour le Service de la sécurité incendie**

---

**ATTENDU QUE** la Municipalité doit procéder à des visites de prévention en sécurité incendie dans les résidences afin de respecter ses obligations à l'égard du schéma de couverture de risques en sécurité incendie;

**ATTENDU QU'**en raison des règles sanitaires en place conséquemment à la pandémie de COVID-19, ces visites ne sont plus envisageables;

**ATTENDU QUE** la firme PG Solutions a développé un outil d'auto-inspection afin de réaliser ces inspections avec la collaboration de la population;

**EN CONSÉQUENCE,**

Sur la proposition de monsieur Renaud Labonté  
Appuyée par madame Anick Campeau  
Il est résolu

114-20

D'acquérir le module d'auto-inspection du logiciel Première Ligne de la firme PG Solutions au coût de 1105 \$ avant taxes;

D'autoriser à cette fin une dépense nette évaluée à 1 160,25 \$ prise à même le budget des opérations.

Adoptée à l'unanimité  
des conseillers présents

**Point 25**

**Renouvellement d'entente de service aux sinistrés avec la Société canadienne de la Croix-Rouge**

---

Sur la proposition de monsieur Germain Couture  
Appuyée par madame Caroline Fournier  
Il est résolu

115-20

D'accepter tel que présenté le renouvellement de l'entente portant sur les services aux sinistrés entre la Municipalité et la Société canadienne de la Croix-Rouge, division du Québec, pour une durée de trois ans, et d'autoriser le maire et le directeur général à signer, pour et au nom de la Municipalité cette entente.

Adoptée à l'unanimité  
des conseillers présents

**Point n° 26**

**Point divers**

Aucun sujet n'est discuté.

**Point n° 27**

**Période de questions**

En présence d'une vingtaine de citoyens à la conférence Web, aucune question n'est adressée au conseil municipal et aucune question n'avait été reçue par courrier électronique préalablement à la séance.

**Point n° 28**

**Levée de la séance**

**116-20**

Sur la proposition de monsieur Germain Couture  
Appuyée par madame Geneviève Cliche  
Il est résolu

À 20 h 32 de lever la séance.

Adoptée à l'unanimité  
des conseillers présents

---

Éric Boisvert, directeur général  
et secrétaire-trésorier

Je, Olivier Dumais, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal du Québec.

---

Olivier Dumais, maire